

Contacts : ☎ 010 23 61 53 – ✉ economie@brabantwallon.be

2.2 En quoi votre projet répond-il aux attentes des consommateurs ?

2.3 En quoi votre projet est-il innovant/artisanal ?

La localisation :

2.4. En quoi votre projet est-il complémentaire à l'offre existante et répond-il aux besoins de la zone :

2.5. Quels sont vos concurrents et comment envisagez-vous de vous démarquer par rapport à eux ?

Joindre en annexes :

- Des photos de l'emplacement tel qu'il est au moment de la demande ;
- Un projet de plan d'aménagement de la surface commerciale ;
- Un plan financier prévisionnel couvrant une période de trois ans, réalisé avec l'accompagnement d'un organisme professionnel d'aide à la création ou par un comptable professionnel ;
- Un plan d'affectation présentant le montant des investissements et la manière dont vous entendez payer les dits investissements ;
- Un curriculum vitae.

Pour mémoire :

Les investissements éligibles sont :

- Les travaux de rénovation et d'aménagement de l'intérieur du commerce, de la vitrine et de sa façade ;
- Les investissements mobiliers directement imputables à l'exercice de l'activité (comptoir, étagères, présentoirs, caisses...) ;
- Les enseignes ou autres signalétiques liées au commerce.

Les investissements exclus sont :

- Le savoir-faire, la marque, les stocks, la clientèle... ;
- Les investissements relatifs à la logistique ;
- Les frais liés à la location ;
- Les frais liés à la formation ;
- Les frais liés aux déplacements ;
- Les frais liés aux abonnements ;
- Les frais relatifs au fonctionnement et tout frais requérant.

Ce formulaire, complété et signé par les personnes habilitées à représenter le demandeur, est à renvoyer à l'adresse suivante :

Le Brabant wallon
Direction d'administration de l'économie et du développement territorial | Service de l'animation économique et territoriale
Parc des Collines – Bâtiment Archimède | Place du Brabant wallon, 1 - 1300 WAVRE

ou par courriel à l'adresse suivante : commune@brabantwallon.be

En application du Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (R.G.P.D.), la Province du Brabant wallon est responsable du traitement des données collectées.

En matière de protection des données personnelles et d'exercice de vos droits, notre politique est disponible sur <https://www.brabantwallon.be/gdpr-view>

Toutes les données collectées auront pour finalité d'instruire une demande de subvention, et d'alimenter le processus administratif de contrôle. Ces données ne sont pas transférées en dehors du territoire belge.

Les données seront conservées pendant le temps raisonnablement nécessaire aux finalités poursuivies et en accord avec les exigences légales.

Nom et signature du commerçant

Lieu : Date :/...../.....